

## FONCIER

# Décision n°2025-148 : Mise à disposition de la parcelle cadastrée section E n° 860 sise sur la commune de Chindrieux dans le cadre de l'installation d'un abribus.

1 DOCUMENT - Publié le 22 juillet 2025

**GRAND LAC**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

**DÉCISION**  
N° 2025-148  
Délibérée le 19 juillet 2025  
Publiée et motivée le 21 juillet 2025  
Version N° 19 juillet 2025

Mise à disposition de la parcelle cadastrée section E n° 860 sise sur la commune de Chindrieux dans le cadre de l'installation d'un abribus.

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 211-1-2;
- Vu les statuts de Grand Lac;

Considérant le dossier de Grand Lac à l'ordre du 19/07/2025 auquel cette décision est assise 2025-148 suite de 17 102 000,00 euro et 27 000 de dépôt à un montant total de 20 200 271,00 euro d'AOT (E) délivré à Chindrieux;

Considérant que l'OPAC d'AOT (E) a donné son avis défavorable à la mise à disposition de la parcelle cadastrée section E n° 860 sise sur la commune de Chindrieux;

**DÉCIDE :**

**ARTICLE 1 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION**  
De conclure une convention de mise à disposition avec l'OPAC de la Savoie, représenté par son Directeur général, Monsieur Fabrice HUINQUI, pour autoriser Grand Lac à occuper le territoire communal assise E, situé au sud-ouest du centre-ville de Chindrieux.

**ARTICLE 2 : CADRE DE L'AUTORISATION**  
La présente mise à disposition vise à donner à la présente décision, effet pour une durée de 10 ans à compter de la signature par les deux parties.

**ARTICLE 3 : MONTANT DE LA REDEVANCE**  
La présente convention est assortie d'une redevance à être versée au titre de l'Etat par an au montant de 100 euros par hectare par Grand Lac.

**ARTICLE 4 : NOTIFICATIONS**  
Une copie de la présente décision sera remise à :

- Mme le Préfet de la Savoie;
- M. le Maire de Chindrieux;
- M. l'assesseur fiscal de Chindrieux.



**DEC\_2025-148.PDF**

**TÉLÉCHARGER** | (PDF, 679,5 KO)

<https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/decisions-du-president/decisions-2026/decision-n2025-148-mise-a-disposition-de-la-parcelle-cadastree-section-e-n-860-sise-sur-la-commune-de-chindrieux-dans-le-cadre-de-l-installation-dun-abribus-42831?>



**GRAND LAC**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLO  
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic  
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.